

DURABILITE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DU FOIE GRAS ETUDE COMPAREE DE LA PRODUCTION DES FOIES D'OIE ET DE CANARD

Fortun-Lamothe Laurence, Auvergne A.

INRA, Université de Toulouse, UMR 1289, *Tissus Animaux, Nutrition, Digestion, Ecosystème et Métabolisme*,
Chemin de Borde Rouge - Auzeville BP 52627, F-31326 Castanet-Tolosan Cedex, France; INPT- ENSAT, F-
31326 Castanet-Tolosan Cedex, France; ENVT, F-31076 Toulouse Cedex 3, France;

Résumé

Cet article a pour objectif de préciser le concept d'agriculture durable et de présenter le principe de la méthode IDEA, qui permet d'évaluer la durabilité des exploitations agricoles. Dans un second temps, la durabilité des conditions actuelles de production du foie gras d'oie en France est analysée au regard des indicateurs de cette méthode et comparée avec celle du foie gras de canard. Il ressort de cette analyse que la filière de production de foie gras française possède de nombreux atouts en termes de durabilité, notamment dans les échelles économique et sociale. Ses points faibles se situent dans l'échelle de durabilité environnementale (forte consommation d'énergie et d'eau, bien être animal, gestion des effluents). L'enjeu est donc pour elle de gérer les incertitudes en cours ou à venir en conservant le maximum de ses avantages.

Introduction

Le concept de développement durable émerge en 1987, dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Il est alors défini comme un mode de «*développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs*» (Brundtland, 1989). Ce concept est aujourd'hui traduit dans les lois françaises puisque la loi d'orientation agricole (LOA) votée en juillet 1999 a redéfini les missions de l'agriculture pour la réorienter vers des objectifs de durabilité : production de qualité, aménagement du territoire, entretien de l'espace, protection des ressources naturelles, et contribution à l'emploi rural (JORF, 1999).

Le développement de pratiques agricoles et de systèmes d'élevage plus durables sont donc aujourd'hui des priorités. Il apparaît de ce fait nécessaire de mieux définir les indicateurs qui permettent d'évaluer la durabilité des exploitations agricoles. Ces points constituent les deux premiers chapitres de cette communication qui se poursuit sur une réflexion autour de la durabilité des conditions de production du foie gras d'oie et s'achève sur une approche comparée entre la durabilité de la production de foie gras d'oie et celle de foie gras de canard.

1. Définitions et concepts de l'agriculture durable

Plusieurs définitions de l'agriculture durable ont été proposées. Nous avons retenu celle de Bonny (1994) proposant qu'une agriculture peut être qualifiée de durable si elle est «*écologiquement saine, économiquement viable et socialement juste et humaine*». Cette définition présente l'avantage

d'intégrer les 3 dimensions économique, sociale et environnementale, qui forment les 3 piliers du développement durable. Ainsi, l'agriculture durable est une agriculture qui peut durer parce qu'elle ménage son environnement et sauvegarde à long terme ses capacités de production. Il s'agit de préserver l'intégrité des moyens de production (sol, eau, air, etc.) et la biodiversité, tout en conservant la rentabilité de l'agriculture et en répondant aux besoins humains, tant des agriculteurs que des consommateurs-citoyens.

2. Évaluation de la durabilité des exploitations agricoles

Le concept de développement durable est intimement lié à la notion d'évaluation, qui implique la mise en œuvre d'approches globales et multicritères afin de prendre en compte les différentes dimensions de la durabilité. Plusieurs outils ont été développés pour évaluer les effets environnementaux de l'agriculture (SOLAGRO, 2002). Mais nous avons retenu la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) car elle permet d'évaluer les trois composantes de la durabilité des exploitations agricoles (Vilain, 2003).

La méthode IDEA a été conçue pour permettre un diagnostic de durabilité des exploitations agricoles à partir d'enquêtes directes auprès des exploitants. L'hypothèse principale repose sur l'idée qu'il est possible d'évaluer la durabilité d'un système agricole en quantifiant l'ensemble de ses caractéristiques techniques, spatiales et humaines (Vilain, 2003). Pour cela, 41 indicateurs ont été retenus, après évaluation de leur pertinence et de leur sensibilité.

La méthode IDEA repose donc sur une évaluation quantitative de pratiques jugées favorables ou dommageables au milieu biophysique et social. Elle est structurée en objectifs regroupés au sein des échelles agro-écologique, socio-territoriale et économique. Ces objectifs concernent la préservation des ressources naturelles (eau, air, sol, biodiversité, paysages et gisements miniers), l'existence de valeurs sociales (éthique, qualité, citoyenneté) et des objectifs économiques (cohérence, adaptabilité).

Chacune des 3 échelles de la durabilité est subdivisée en 3 ou 4 composantes (10 au total), regroupant ensemble les 41 indicateurs totaux (TABLEAU 1). Un nombre de points est attribué à chaque indicateur et les notes obtenues pour chaque indicateur sont additionnées au sein des différentes composantes, sachant que le total de chacune des trois échelles ne peut dépasser 100 points. *La valeur numérique finale de durabilité de l'exploitation est la valeur la plus faible des 3 échelles de durabilité* appliquant ainsi la règle des facteurs limitants qui s'impose dans la dynamique des écosystèmes (Zahm *et al.*, 2005).

L'addition des points au sein d'une même échelle, implique que dans cette échelle, des pratiques favorables puissent compenser des pratiques dommageables. Ainsi, une faible diversité animale peut être partiellement compensée par une plus forte diversité des cultures pérennes. En revanche, les trois échelles ne sont volontairement pas additionnées entre elles. En effet, l'existence de compensation entre les trois échelles est à l'opposé du principe de l'agriculture durable. Ainsi, une très forte viabilité économique ne peut en aucun cas compenser une faible performance environnementale, de même qu'un système non polluant ou éthiquement acceptable n'est pas durable s'il n'est pas rentable.

Le principe de calcul des différents indicateurs de la méthode IDEA ont été décrits par Vilain *et al.* (2003).

3. La durabilité des exploitations produisant du foie gras d'oie au regard de la méthode IDEA

Avant d'analyser la durabilité des exploitations produisant du foie gras au regard de la méthode IDEA, il convient de faire plusieurs remarques préalables. Tout d'abord, nous n'avons pas appliqué directement la méthode IDEA à un échantillon d'exploitations produisant du foie gras. Mais nous avons appliqué le jeu d'objectifs et d'indicateurs de la méthode IDEA pour tirer des tendances générales autour des pratiques de production du foie gras. Nous avons fait le choix de faire cette première analyse sur la production de foie d'oie et dans un deuxième temps de comparer les conditions de production des foies d'oie et de canard. Enfin, il convient de remarquer qu'il n'existe pas un modèle unique d'exploitation. Ainsi, le secteur français du

TABLEAU 1 : Les indicateurs de la méthode IDEA

Composantes	Indicateurs	Valeurs max.	Total plafonné à
L'échelle de durabilité agroécologique			
Diversité	Diversité des cultures annuelles	13	33
	Diversité des cultures pérennes	13	
	Diversité végétale associée	5	
	Diversité animale	13	
	Conservation du patrimoine génétique	6	
Organisation de l'espace	Assolement	10	33
	Dimension des parcelles	6	
	Gestion des matières organiques	6	
	Zones de régulation écologique	12	
	Actions en faveur du patrimoine naturel	4	
	Chargement animal	5	
	Gestion des surfaces fourragères	3	
Pratiques agricoles	Fertilisation	10	34
	Traitements des effluents	10	
	Pesticides et produits vétérinaires	10	
	Bien être animal	3	
	Protection de la ressource sol	5	
	Gestion de la ressource en eau	4	
	Dépendance énergétique	8	
L'échelle de durabilité socioterritoriale			
Qualité des produits et du terroir	Qualité des aliments produits	12	33
	Valorisation du bâti et du paysage	7	
	Traitements des déchets non organiques	6	
	Accessibilité de l'espace	4	
	Implication sociale	9	
Emploi et services	Valorisation par filière courte	5	33
	Services, pluriactivités	5	
	Contribution à l'emploi	11	
	Travail collectif	9	
	Pérennité probable	3	
Ethique et développement humain	Contribution à l'éq. aliment. mondial	10	34
	Formation	7	
	Intensité de travail	7	
	Qualité de la vie	6	
	Isolement	3	
	Accueil, hygiène et sécurité	6	
L'échelle de durabilité économique			
Viabilité économique	Viabilité économique	20	30
	Taux de spécialisation économique	10	
Indépendance	Autonomie financière	15	25
	Sensibilité aux aides directes	10	
Transmissibilité	Transmissibilité	20	20
Efficiences	Efficiences du processus productif	25	25

foie gras s'organise en deux filières distinctes. La filière longue correspond à l'organisation verticale et segmentée des différents maillons (accoupage, production, abattage, découpe, transformation). L'exploitation agricole ne comporte alors que la phase de production (voire même une seule des deux phases de production : élevage ou gavage), sans transformation ni vente du produit. La commercialisation des produits auprès de l'utilisateur est assurée par le découpeur

généralement aussi abatteur. La filière courte est constituée par des producteurs, commercialisant leurs produits, transformés ou non, auprès du consommateur final (Magdelaine, 2003). Ces deux filières recouvrent des pratiques de travail, des contraintes et des résultats économiques qui peuvent être très différents en termes de durabilité. L'objectif de ce chapitre est donc de dégager des grandes tendances au niveau de la filière « foie gras d'oie » dans son ensemble en soulignant les inconvénients de certaines pratiques ou situations rencontrées fréquemment et de valoriser certains de ses atouts.

3.1. Certaines pratiques ou situations ne sont pas durables

a) Un élevage partiellement hors sol

La méthode IDEA juge favorablement une agriculture ayant un lien maximum avec le sol. Ce lien est réalisé en combinant sur l'exploitation, des productions animales, des cultures annuelles et des cultures pérennes dans des parcours techniques qui favorisent la productivité locale avec le minimum d'intrants exogènes. Le lien au sol est évalué sous plusieurs angles : l'existence de productions végétales qui servent de nourriture aux animaux, l'existence de surface agricole pouvant recevoir les déjections animales pour la fertilisation des parcelles, un élevage des animaux sans claustration. Il est vrai que dans certaines zones géographiques, la rupture du lien au sol a entraîné des zones d'excédents structurels tandis que l'importation d'intrants et de matières premières alimentaires, pour certaines hors UE, en amont de la filière et le transport des viandes ou des produits transformés vers les bassins de consommation contribuent à l'émission des gaz à effets de serre.

L'élevage des oies pour la production de foie gras est partiellement hors sol. D'une part, les animaux sont élevés en claustration durant deux phases de leur existence : de l'éclosion jusqu'à 4-6 semaines d'âge (1^{ère} phase d'élevage avant mise en parcours) et durant la phase de gavage. Cela pose la question de la gestion des effluents d'élevage qui peuvent être supérieurs aux capacités d'épandage de la ferme si celle-ci possède peu de SAU. Les rejets d'élevage doivent alors être cédés à une autre exploitation. D'autre part, pendant la première phase d'élevage les animaux reçoivent généralement un aliment complet provenant des industries de l'alimentation animale. A contrario pendant la 2^{nde} phase, à partir de 6-8 semaines, l'utilisation de rations fermières est assez répandue. Même si cette situation pourrait être améliorée, il convient de noter que sur ce critère, l'élevage des oies est plus durable que d'autres filières de production totalement hors sol (lapins, poulet standard). D'une part, les animaux sont en claustration durant moins de la moitié de leur vie. D'autre part, la SAU moyenne des exploitations

possédant un élevage d'oies est de 25 ha (données du réseau de ferme de références), sur lesquels peut être produit tout ou partie du maïs utilisé pour le gavage et peut être épandu tout ou partie des déjections des animaux.

b) Bien être et gavage

Le respect du bien-être animal est une demande de la société d'aujourd'hui, sensibilisée à certaines pratiques d'élevage devenues peu respectueuses de l'animal. Le gavage, malgré l'image de produit du terroir haut de gamme du foie gras, fait partie des pratiques largement décriées par les associations sensibles à la cause animale. Il convient d'en tenir compte. Pour autant, la notion de bien être animal est complexe et dépend d'un ensemble de conditions d'élevage allant du confort à l'hygiène en passant par la relation entre l'animal et l'éleveur. Concernant le bien être animal, la méthode IDEA ne possède pas de rubrique particulière pour le gavage mais elle sanctionne l'élevage en claustration. Parallèlement, l'existence d'une phase d'élevage en parcours plein-air ou semi plein-air, comme cela est le cas pour une partie de l'élevage des palmipèdes, est reconnue positivement dans l'évaluation de la durabilité, d'autant plus que les parcours extérieurs sont clôturés (protection contre les prédateurs) et bénéficient d'un couvert végétal naturel ou qui a fait l'objet d'un semis d'espèces végétales adaptées.

c) Une production avec un coût énergétique élevé

La réduction du coût énergétique des productions est un objectif prioritaire en raison de la raréfaction programmée des énergies d'origine fossile et de l'impact de leur utilisation sur le réchauffement climatique. Dans la méthode IDEA la consommation d'énergie de l'exploitation est calculée en équivalent litres de fioul par hectare. A une époque où la biomasse est considérée comme une source d'énergie, la consommation d'aliment par les animaux contribue fortement à la consommation d'énergie de l'exploitation. Dans cette rubrique, l'élevage des oies pour le gavage se révèle moins durable que beaucoup d'autres élevages. En effet, l'indice de consommation moyen pour cette production est beaucoup plus élevé que dans d'autres filières : 4,2 et 5 pour les phases d'élevage et de gavage respectivement (Azard, 2006a) contre 1,9 chez le poulet standard (Gallot et Magdelaine, 2007), 2,7 chez le porc (Gueblez, 2000) et 3,5 chez le lapin (Azard et Lebas, 2006). Cette situation est expliquée par i) l'élevage des animaux jusqu'à un âge élevé (14 semaines d'âge, soit 67% de l'âge à la maturité sexuelle ; ii) l'existence d'une phase d'élevage en plein air au cours de laquelle l'activité physique et l'adaptation aux conditions climatiques augmentent les besoins énergétiques des animaux et iii) la

production de tissus gras (foie et autres dépôts lipidiques intra abdominaux) qui est beaucoup plus coûteuse en énergie que l'accrétion des autres tissus (muscle par exemple).

d) Un travail organisé mais en conditions difficiles

Même économiquement viable et écologiquement sain, un système agricole qui impose des conditions de vie ou de travail difficiles physiquement ou stressantes psychologiquement, sans ou avec peu de périodes de repos sur la semaine et/ou sur l'année n'est pas soutenable. L'indicateur proposé dans la méthode IDEA pour évaluer l'intensité du travail porte sur le nombre de semaines par an où l'exploitant se sent surchargé. C'est donc un indicateur subjectif. Il n'est pas forcément bien adapté à la production de foie d'oie qui est très organisée et où le travail est le plus souvent programmé à l'avance. Pourtant, la phase de gavage est une phase physiquement pénible en raison des contraintes posturales, de la répétition du geste et des mauvaises conditions d'ambiance (froid, humidité). Même si cela est programmé à l'avance, les phases de gavage sont d'une durée consécutive d'au minimum 15 jours, ce qui inclut forcément des astreintes de week-end. Pour l'ensemble de ces raisons, les éleveurs, spécialisés dans la phase d'élevage et ne gavant pas les animaux, ont des conditions de vie plus acceptables que ceux qui pratiquent le gavage des animaux.

e) Une production qui consomme beaucoup d'eau

La filière des palmipèdes à foie gras est grande consommatrice d'eau (Aubert et al., 2004). D'une part, les animaux ont une consommation d'eau importante par rapport à d'autres espèces de volailles : 3 fois le poids de la matière sèche ingérée contre 1,8 fois en moyenne chez le poulet. D'autre part, l'aliment distribué doit contenir au minimum 15% de maïs pendant la phase d'élevage et 96% pendant la phase de gavage. Or le maïs est une plante qui a des besoins en eau plus élevés que les autres céréales (Nolot and Debaeke, 2003). Dans les départements les plus producteurs de foie gras (Dordogne, Gers, Landes), les exploitants produisent souvent leur maïs sous irrigation. Les pratiques d'irrigation sont notées négativement dans la méthode IDEA car elles constituent un prélèvement net sur la ressource en eau puisque l'eau est largement évapotranspirée par les végétaux. De plus, l'irrigation accélère sensiblement le taux de minéralisation de la matière organique des sols, entraînant à terme une baisse de leur fertilité (Vilain et al., 2003). Enfin, les secteurs abattage et transformation sont consommateurs d'eau. Les eaux de lavage, comme les rejets des sous-produits de la transformation sont riches en matière organique et donc considérés comme

polluants (Aubert et al, 2004).

f) Le problème de la gestion des effluents

La protection et la gestion des sols et de l'eau sont des questions très présentes dans la méthode IDEA puisque 13 indicateurs y sont consacrés. Les modes de culture sont évidemment évalués mais la relation avec le système d'élevage est très présente que ce soit en termes de chargement animal, de gestion de la matière organique ou de traitement des effluents. Durant la phase d'élevage des oies sur parcours, la densité des animaux sur le parcours est telle (minimum 10 m² par oie pour une durée de 6 semaines) que les quantités de déjections à absorber sur la surface du parcours sont non négligeables. En zone vulnérable, la directive européenne n°91/676/CEE (dite « directive nitrates ») impose la limitation des épandages à 170 kg d'azote organique par hectare. Certaines initiatives départementales sont encore plus sévères (100 kg de P₂O₅ par hectare en Vendée). Ces limitations exigent des surfaces de parcours importantes pour les gros élevages puisque certains cahiers des charges exigent une période de 3 mois de repos entre chaque bande (Avigers, 1997). Cependant les référentiels de l'Indication Géographique Protégée OIE, définis pour les zones Périgord et Gers, et actuellement en cours d'instruction à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), prévoient une gestion des parcours tenant compte des conditions climatiques et de la pousse d'herbe. La contrainte est alors de respecter une durée de vide sanitaire égale à la durée de présence des animaux sur le parcours. Les contraintes réglementaires ou volontaires rendent donc aujourd'hui cette phase plus difficile à gérer et à respecter (Magdelaine, 2003). Dans la méthode IDEA, les rejets directs d'effluents dans le milieu naturel ainsi que la production de lisier sont notés négativement. Par contre, les systèmes de production sans effluents liquides ou les infrastructures permettant le traitement des effluents sont notés positivement.

3.2. Des atouts

a) Une production sous signe de qualité

Une certaine qualité des aliments est officiellement reconnue à travers les labels. Encadrés par un cahier des charges, ces labels participent à la promotion et au maintien d'un certain mode de production généralement nettement distinct des modes de production standardisés. En conséquence, l'indicateur de la méthode IDEA récompense directement les démarches qualité liées au territoire (AOC - IGP) ou au processus (label rouge, CCP) ainsi que la traçabilité partielle ou totale ou l'agriculture biologique. En effet, les producteurs qui s'engagent sur ces règles de qualité contribuent à la préservation de l'identité de leur territoire ainsi qu'à la défense d'une certaine authenticité des

aliments. Par ailleurs ces démarches qualité et origine ont aussi pour intérêt d'établir un lien étroit entre le produit et le territoire par la règle de provenance, ce qui entraîne de fait une obligation d'approvisionnement sur la zone de production. Ceci se traduit par un avantage important pour la pérennité de la localisation de la production. La filière de palmipèdes à foies gras est très bien placée dans cette rubrique puisque la grande majorité des foies gras français (90%) est produit sous signe de qualité (CCP, label rouge, IGP ; Magdelaine, 2003).

b) L'existence de circuits courts

Les unités de transformation des produits agricoles et les points de vente aux consommateurs peuvent être éloignés des lieux de production d'une part *en distance* et d'autre part *en temps* par la multiplication des intermédiaires. Les circuits courts, qui ne sont pas forcément synonymes de vente directe, ont pour objectifs de réduire le nombre d'intermédiaires ou le nombre de kilomètres entre le point de vente et le produit. Ils permettent de transformer ou vendre les produits locaux sur place et ainsi diminuer les impacts négatifs liés au transport. Ils peuvent également permettre de diminuer le nombre d'intermédiaires et par là même les impacts négatifs liés aux besoins de conditionnement et de transport supplémentaires. Dans le cas de vente directe, la valorisation par filières courtes rend moins dépendant des grands marchés dont les cours fluctuants sont décidés ailleurs. Elle permet de combiner les dimensions sociales et territoriales et la valorisation économique (Vilain et al., 2003).

Dans le secteur du foie gras, les circuits de commercialisation spécifiques (vente directe ou à distance, marchés) bénéficient de parts de marché significatives puisqu'ils représentent plus du quart des ventes (Magdelaine, 2003). Toutefois, le potentiel de développement de ces circuits est limité, ce qui se traduit par la réduction de leur importance relative face à la commercialisation en grandes et moyennes surfaces.

c) La valorisation d'un patrimoine génétique et culturel

La méthode IDEA consacre trois indicateurs à la conservation et à la valorisation du patrimoine : le patrimoine génétique (conservation d'espèces, de races ou de variétés menacées), le patrimoine naturel de l'exploitation (variété paysagère, espèces sauvages particulières), ou le patrimoine bâti ou paysager (qualité architecturale, structures paysagères). Le patrimoine culturel n'y est pas évoqué, sans doute parce que ce n'est pas dans le domaine agricole que cette notion est le plus souvent abordée. Pourtant, le foie gras est un produit éminemment culturel et sa production procède de la perpétuation d'un savoir faire

ancestral constamment amélioré (Duhart, 2004). D'ailleurs, depuis 2006 la production de foie gras est reconnue en France comme Patrimoine culturel et gastronomique protégé (art.654-27-1 du code rural). A ce titre, il doit être pris en compte comme un élément positif de la durabilité. En ce qui concerne le patrimoine génétique, on peut noter que les oies utilisées pour la production de foie gras sont des races pures, rustiques et locales (oie grise des landes et oie de Toulouse ou leur croisement). Dans la plupart des autres filières de production, les animaux utilisés sont majoritairement des hybrides de souches sélectionnés.

d) Une production rentable

De nombreux paramètres, tels que les charges de structures et les choix biotechniques ou le mode de commercialisation influencent fortement la rentabilité économique d'un atelier. Tirer des conclusions globales pour une production nécessite donc de la prudence. Néanmoins, les données des réseaux de Gestion Technico Economique pour l'année 2006 montrent respectivement une marge sur coût alimentaire et animaux de 5,2 euros et 9,1 euros par animal sorti pour les phases d'élevage et de gavage, respectivement (Azard, 2006a). Les exploitations du réseau de fermes de références ayant un atelier de gavage d'oie CCP dégagent un revenu moyen d'environ 2 fois le Smic par mois et par UTHf sur 12 mois (Litt, 2007). Cela est plus élevé qu'en production cunicole par exemple, ou les élevages les plus « rationnels » (possédant plus de 400 femelles conduites en insémination artificielle) dégagent entre 1 et 1,5 fois le SMIC par mois sur 12 mois (Azard, 2006b).

e) Une production associée à d'autres services

L'activité agricole n'a pas qu'une seule fonction productive. Elle peut également rendre d'autres services, marchands ou non, au territoire et à la société : entretien de l'espace et des paysages, agrotourisme. La multifonctionnalité de l'agriculture est un gage de sa durabilité (Vilain et al., 2003). Même si ce n'est pas une généralité, de nombreuses exploitations situées dans des régions touristiques (Dordogne, Gers, Landes) possèdent un gîte rural et y accueillent des vacanciers. D'autres offrent une restauration à la ferme qui permet de perpétuer la tradition culinaire régionale participant ainsi à la sauvegarde du patrimoine culturel local. On a vu aussi se développer ces dernières décennies des « stages de foie gras » à la ferme au cours desquels des personnes peuvent s'initier à la préparation des confits et du foie gras. Enfin, on note l'existence de plusieurs musées du foie gras, qui retracent les origines du foie gras ainsi que les méthodes d'élevage et leurs évolutions. L'ensemble de ces activités est noté positivement dans la méthode IDEA.

f) Une production recevant peu d'aides

La dépendance aux aides publiques ou le contingentement de la production ne peuvent être considérés comme un facteur d'adaptabilité des exploitations. Celles-ci peuvent en effet devenir tributaires d'une politique agricole changeante (Vilain et al., 2003). La production de foie gras ne rentre pas dans le cadre de la politique agricole commune et reçoit peu d'aides publiques (certaines régions prennent en charge la modernisation des bâtiments et des installations de stockage des effluents), ce qui contribue à son indépendance financière, gage de durabilité.

g) Un investissement qui peut être modéré

Dans la méthode IDEEA, la transmissibilité économique est évaluée par le capital d'exploitation / Unité de Travailleur Humain (UTH). En effet, pour perdurer à travers le renouvellement normal des générations, l'entreprise agricole doit rester à dimension humaine et la valeur de son capital d'exploitation ne doit pas être un obstacle à d'éventuels repreneurs (Vilain et al., 2003). Pour l'élevage et le gavage des oies, comme pour l'ensemble des autres productions, de nombreux progrès ont été accomplis au cours de ces dernières années sur la maîtrise des paramètres d'ambiance (bâtiments, température, ventilation) et d'élevage (systèmes d'alimentation, de gavage). Ces outils représentent un investissement mais ils améliorent les performances techniques de l'atelier et peuvent faciliter le travail de l'éleveur. Pour la filière des palmipèdes gras, ces coûts restent néanmoins modérés surtout s'ils sont comparés à ceux d'une exploitation avec une surface agricole importante en raison du prix élevé du foncier et du coût des machines agricoles. A l'inverse, la mise en place d'un atelier d'abattage à la ferme est généralement d'un coût élevé en raison du durcissement des contraintes réglementaires sur l'hygiène alimentaire. C'est un des paramètres qui a favorisé le développement des abattoirs centralisés (Magdelaine, 2003). De même la réglementation impose aux ateliers de transformation à la ferme des locaux et équipements spécifiques souvent coûteux rendant la transmission des ateliers onéreuse. Cependant la transmission, encore fortement familiale, évite le risque de déprise.

h) Une faible consommation de produits vétérinaires

Une agriculture écologiquement saine doit chercher à limiter l'utilisation des pesticides et des produits vétérinaires qui constituent une menace pour la santé humaine (développement de résistances) et pour les écosystèmes (Vilain, 2003). L'union européenne a fortement réglementé l'utilisation des additifs dans l'alimentation animale (CE n°1831/2003) et celles des antibiotiques en élevage (CE 2821/98). Ainsi, l'utilisation de certaines molécules

est désormais interdite (la salomycine-sodium, le monensine sodium, l'avilamycine, le flavophospholipol, spiramycine, virginiamycine...). L'utilisation d'antibiotiques pendant les phases d'élevage ou de gavage des oies est strictement limitée à un traitement curatif exceptionnel et doit être encadrée par une surveillance vétérinaire (ordonnance). Par conséquent, les exploitations spécialisées dans la production de foie d'oie auront une bonne note à cet indicateur à la différence d'autres filières de production, lapin ou porc, beaucoup moins bien placées sur cet indicateur (Moulin et Roux, 2003). Les aliments complets contiennent presque toujours un anticoccidien, mais l'utilisation de ces molécules ne présente pas le même risque pour la santé humaine que celle des molécules antibiotiques.

4. Etude comparée des filières de production de foies gras d'oie et de canard

Un certain nombre des limites et des atouts, en terme de durabilité, qui ont été décrits ci-dessus concernant la production de foie d'oie est applicable à la production de foie de canards : élevage partiellement hors sol, coût énergétique de production élevé, consommation d'eau importante, problème de la gestion des effluents, une démarche qualité très développée, l'absence d'aides publiques et une faible consommation de produits vétérinaires. Toutefois, on peut également relever plusieurs différences.

a) Les atouts de la filière « foie gras de canard »

La technique de gavage est très proche entre les oies et les canards. Toutefois, la durée du gavage est plus faible chez le canard que chez l'oie (12-13 vs 15-18 jours ; Azard, 2006a) ce qui peut être considéré comme positif pour le bien être animal. De plus, le pourcentage de pertes est significativement plus élevé pour la filière oie « standardisée » : 5,5 vs 2,5% et 6 vs 2,5% de mortalité pendant les phases d'élevage et de gavage, respectivement (Azard, 2006a). Cependant, en système traditionnel le taux de mortalité des oies n'est pas différent de celui observé dans la filière canards (Verdier, communication personnelle).

En raison de différences physiologiques (poids de foie moyen de 547 g et 789 g pour canard et l'oie, respectivement) et zootechniques (durée de gavage), la quantité d'aliment en général, et de maïs en particulier, sont plus élevés pour produire le foie d'oie (19,8 kg vs 12,6 kg de maïs de l'éclosion à l'abattage; Azard, 2006a). Avec une utilisation moyenne de 2,51 kg de maïs pour 100 g de foie d'oie contre 2,29 kg de maïs pour 100 g de foie chez canard (+ 9.6%), la production de foie d'oie est plus coûteuse en eau et en énergie que celle de foie gras de canard.

Les conditions de travail sont plus contraignantes

pour la production de foie d'oie que pour celle de foie de canard. D'une part, le gavage des canards est réalisé lors de 2 repas quotidiens tandis que celui des oies est réalisé en 4 à 5 repas ; d'autre part, la durée du gavage plus longue chez les oies implique un week-end travaillé de plus. Enfin, le poids et le gabarit d'une oie sont supérieurs à celui d'un canard mulard (5,5 vs 4,5 kg à la mise en gavage ; 8 vs 6 kg en fin de gavage) et sa manipulation est de ce fait moins aisée. Toutefois, la taille des bandes beaucoup plus élevée en canards qu'en oies vient contrebalancer cet effet.

Malgré une marge brute par animal plus élevée en oie qu'en canard (7,64 vs 3,37 euros pour les ateliers de gavage d'oies et de canards, respectivement ; Azard, 2006a), la rémunération est plus élevée dans la filière canards que dans la filière oie : 2,6 et 3 fois le smic mensuel par UTH familial pour les ateliers d'élevage et de gavage de canards respectivement contre 2 fois le SMIC mensuel pour les ateliers de gavage d'oies (Litt, 2007). Cela s'explique par une taille très supérieure des ateliers d'élevage ou de gavage de canards. Ainsi, la taille moyenne des bandes en canards et en oies est de 2133 contre 801 pendant la phase d'élevage et de 708 contre 303 pendant la phase de gavage (Azard, 2006a). Ceci renvoie à la notion de temps de travail plus élevé pour la production de foie d'oie et au taux de spécialisation des élevages plus élevé en canard. La production de foie de canard présente aussi l'avantage de mieux valoriser les produits associés autres que le foie. Ainsi, le magret de canard est un produit haut de gamme à part entière qui est bien valorisé en tant que tel (9 euros / kg au marché de Rungis en janvier 2008). Ce n'est pas le cas chez l'oie où les muscles pectoraux sont valorisés au même titre que le reste du paletot, comme un sous produit du foie, et écoulé à un prix de vente moyen (5 euros / kg) très inférieur à celui du magret de canard.

b) Les atouts de la filière « foie gras d'oie »

L'ancrage régional, qui peut aller de pair avec la valorisation d'un patrimoine culturel ou une certification liée au territoire, est beaucoup plus prononcé dans la filière oie. Ainsi, le Sud-Ouest assure 80 % de la production du foie gras d'oie français. Même si les volumes produits restent inférieurs à ceux de la région Aquitaine (46% de la production française totale en 2001), les régions Midi-Pyrénées et Pays de Loire contribuent aujourd'hui de façon significative à la production de foie de canard (25 et 19% de la production totale, respectivement ; Magdelaine, 2003).

La filière courte est plus développée pour la production de foie d'oies que pour celle de canards (20% et 12% de la production française, respectivement ; Magdelaine, 2003). Ce type de

commercialisation est dans 31% des cas associé à une activité liée à l'agro-tourisme (fermes auberge, chambre d'hôtes, gîte rural). Les services autres que l'agriculture sont donc également plus développés dans la filière oie (Magdelaine, 2003). Il est vrai qu'elle est traditionnellement plus implantée dans les zones touristiques.

En 1999 le Conseil de l'Europe a rédigé une recommandation sur le bien-être des oies et des canards, dont l'interprétation engendre la suppression de la cage de gavage individuelle (au 31/12/2004 pour les créations d'ateliers, et au 31/12/2010 pour tous les ateliers). Ce logement de gavage représente la grande majorité des infrastructures de la filière longue en France. A l'opposé, dans la filière courte et plus particulièrement dans sa branche « oies », ce type de logement n'existe pas. Ainsi, le gavage des oies se fait à 88 % dans des parcs collectifs et à 12% dans des épinettes collectives (Magdelaine, 2003). De la sorte, les parcs collectifs qui sont pénalisant d'un point de vue économique (temps de travail accru) et social (temps de gavage allongé de 25 % et pénibilité accrue pour le gaveur) sont reconnus comme positifs dans l'échelle de durabilité environnementale au titre du bien-être animal. Le respect de cette norme va engendrer des investissements nouveaux pour les exploitations concernées et réduire certains des avantages de la filière canard sur la filière oie cités plus hauts (rentabilité, temps de travail).

Au final il ressort que la taille plus petite des ateliers dans la filière oie en font des ateliers à taille humaine, plus impliqués dans les filières courtes et associant d'autres services que les seules productions agricoles, ensemble de notions très chères à la méthode IDEA. A l'opposé, dans la filière canards, la filière longue, en plein essor, se concentre et intègre petit à petit les différents maillons de la filière. Ceci présente en effet l'avantage d'être plus fort vis-à-vis des aléas du marché et de mieux fédérer la mise en place des démarches qualité. Néanmoins, dans ce type de système où le nombre d'intermédiaires augmente, l'érosion des marges cherche à être comblée par une diminution des coûts de production. En conséquence, on assiste le plus souvent à une augmentation de la taille des élevages combinée à une réduction de la mission des exploitations à une seule des étapes du processus d'obtention du produit final. Le maintien de la rentabilité économique peut alors conduire à des conditions de durabilité sociale et environnementale moins acceptables (autonomie, gestion des effluents, concentration des nuisances).

5. Conclusion

Le développement d'une agriculture plus durable est un choix de société qui a été traduit dans les lois

françaises. L'évolution vers cet objectif global requiert dans un premier temps la réalisation d'états des lieux objectifs sur les pratiques de production actuelles dans les différents secteurs de l'agriculture. Notre travail se situe dans cette démarche et a permis de décrire le principe et les indicateurs pour évaluer la durabilité des exploitations agricoles et la durabilité des conditions de production du foie gras d'oie et de canards. Loin de l'image binaire trop largement répandue (cette production est durable ou ne l'est pas) nous nous sommes attachés à montrer l'étendue des paramètres pris en compte pour l'évaluation de la durabilité et leurs relations souvent complexes, ainsi que l'ambiguïté de certains choix techniques qui peuvent s'avérer positifs dans une des échelles de durabilité et négatifs dans une autre échelle. Même si le gavage est parfois critiqué, une pratique à elle seule est insuffisante pour classer une production de durable ou non. Notre étude montre au contraire que la filière de production de foie gras française possède de nombreux atouts en termes de durabilité. Valorisant un patrimoine culturel ancestral, forte d'une démarche qualité très présente, rendant souvent d'autres services à la société que cette seule production agricole, cette filière de production animale qui a su garder un lien au sol est aujourd'hui rentable avec un investissement qui peut être modéré pour le secteur agricole tout en permettant une bonne organisation du travail. La majorité de ces points positifs se situant dans les échelles de durabilité économique et sociale, il ressort que c'est l'échelle de durabilité environnementale qui constitue le point faible de cette filière. L'enjeu sera donc de gérer les incertitudes réglementaires qui pèsent sur elle (suppression de la cage individuelle, réglementations environnementales et sanitaires) et d'évoluer vers plus de durabilité environnementale en conservant le maximum de ses avantages. La méthode IDEA a été conçue initialement pour des exploitations de polyculture-élevage, comportant plus particulièrement un élevage de ruminants. Le niveau d'approche (exploitation) et les indicateurs retenus (exemple : consommation d'antibiotiques ou bien être animal) ne permettent pas toujours une analyse pertinente à l'échelle d'un atelier. Il semble donc aujourd'hui nécessaire de développer un outil complémentaire pour évaluer la durabilité à l'échelle de l'atelier d'élevage qui soit adapté aux monogastriques.

Remerciements

Les auteurs remercient M. Verdier et P. Everlet pour leur aide constructive lors de la rédaction de ce document.

Références bibliographiques

- Agreste, 2005.. *Agreste cahiers Spécial Structure* n° 2 (avril 2005).
- Aubert C., Robin N., Chevalier D., Saget M. 2004.. *Proc. 6^{ème} Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*. Arcachon, 7-8 Octobre 2004. 233-240.
- Avigers, 1997. Règlement technique, label "homologation 17-89".
- Azard A. 2006a.. ITAVI GTE RENAPALM, Comité de pilotage, Agen, 5 juin 2006, 9p.
- Azard A. 2006b.. *Rapport d'étude de l'ITAVI*. ITAVI, Paris. 79 pp.
- Azard A, Lebas, F. 2006.. *Cuniculture*. 33, 92-96.
- Bonny S. 1994. *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°23, 5-15.
- Brundtland B.H. 1989.in Commission mondiale sur l'environnement (CMED), *Editions du fleuve, Montréal, Canada*, 51-77.
- Duhart, F. 2004. *Proc. 6^{èmes} Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*. Arcachon, 7-8 octobre, 2004, 9-12.
- Fortun-Lamothe L. 2007. *Proc 12^{èmes} Journ. Rech. Cunicoles*, 27-28 novembre, 155-166.
- Gallot S., Magdelaine P. 2007. Rapport ITAVI. 47p. <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/PerformancesTechniquesEtCoutsProduction2006.pdf>
- JORF, 1999.. Loi n°99-574 du 9 juillet 1999. *Journal Officiel de la République Française du 10 juillet 1999*.
- Litt, J. 2007. Proc. Comité de pilotage Palmipèdes à foie gras, Agen, 5 juin 2007. <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/palmipedes.php>
- Magdelaine P. 2003.. Rapport final d'étude financé par l'OFIVAL, l'ITAVI et le CIFOG, 67pp. <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/palmipedes.php>
- Moulin G., Roux S. 2003.. Rapport AFSSA site <http://www.afssa.fr/ftp/afssa/rapport2003-6.pdf>. 33pp.
- SOLAGRO, 2002. *colloque SOLAGRO : les actes*. Ed SOLAGRO, Toulouse, France, 10 et 11 octobre 2002, 270 pp.
- Nolot J.M., Debaeke P. 2003. *Cahiers Agricultures*, 12 : 1-14
- Storey M. 1997. The climate implications of agricultural policy reform. "Policies and Measures for Common Action" Working Paper 16. Annex I. *Experts Group on the FCCC supported by the Organisation for Economic Co-operation and Development and the International Energy Agency*.
- Vilain L. 2003. La méthode IDEA – Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles - guide d'utilisation. Deuxième édition . *Educagri éditions*, 151 p.
- Zahm F., Girardin P., Mouchet C., Viaux P., Vilain L. 2005.. , 1- 2 décembre 2005, Aix en Provence, France.